

A N O N Y M E (L E S P A T R O N S D U V A L -
D E S - B O I S)

**Le Val-des-Bois. Situation actuelle,
mars 1895**

Reims, Imprimerie coopérative

1895

CETTE ÉDITION

Le texte est reproduit en entier, d'après l'édition de 1895. Il a été recomposé dans l'esprit de l'original : pages de titre et titres suivent la mise en page du livre. L'orthographe et la ponctuation de l'époque sont conservées ; 3 coquilles évidentes de l'imprimeur ont été corrigées.

Les notes numérotées sont celles de l'ouvrage ; elles sont numérotées ici à la suite, du début à la fin.

Léon Harmel, le Bon Père du Val-des-Bois

leonharmel.com

Transcription établie d'après un exemplaire numérisé.

Document original : collection particulière.

Version du 6 octobre 2026.

MARS 1895

LE VAL-DES-BOIS

SITUATION ACTUELLE



Nos amis nous ont demandé des renseignements exacts, avec chiffres à l'appui, sur la situation faite aux ouvriers de l'usine du Val-des-Bois. Tant que nous avons été attaqués, nous avons préféré garder le silence. Aujourd'hui que le calme paraît revenu, nous nous rendons volontiers au désir qui nous a été exprimé, en livrant ces notes dont tous les éléments émanent de nos livres industriels.

Le contrôle est facile, car le Val-des-Bois est souvent visité. De tous les points s'y rendent des prêtres, des laïques, des sociologues, qui sont mis en relation avec les ouvriers. Les ouvriers de Reims et des Ardennes y viennent chaque année pour des réunions sociales. Enfin son organisation spéciale a depuis longtemps attiré l'attention des amis et des adversaires.

Au reste, le Val-des-Bois n'est pas, comme semble l'indiquer son nom, un coin de terre isolé. Il est situé dans la vallée de la Suippe, renommée par ses nombreux établissements de filature et de tissage ; il est à une demi-heure de Reims et en plein centre industriel.

Nos notes porteront spécialement sur l'usine et son personnel, sur le salaire et ses accessoires, sur l'épargne et sur l'organisation ouvrière. Nous donnerons en *Appendice* des documents statistiques qui éclaireront ces notes.

Pour les détails d'organisation intérieure, nous renvoyons au fascicule *Statuts et Règlements divers*, qui est à la disposition de tous ceux

qui le demanderont¹.

Chapitre I^{er}

1^o Usine ; — 2^o Personnel : Patrons, Contre-mâîtres, Ouvriers ; — 3^o Associations fondamentales ; — 4^o Heures de travail ; travail de nuit.

1^o Usine.

La filature du Val-des-Bois comprend le peignage, la teinture, le filage en cardé et en peigné, le retordage et le fil nouveauté. La vente des produits se fait principalement à l'étranger ; c'est ce qui a amené la fondation d'une filature à Sabadell, en Espagne, pour conserver une clientèle qui ne pouvait plus être suivie à cause des nouveaux droits de douane.

L'usine est construite en rez-de-chaussée. Les salles sont spacieuses et largement éclairées. La hauteur est de 4^m60 sous poutres et de 6 mètres sous plafond.

L'aération est produite par des ventilateurs qui enlèvent chacun environ dix mille mètres cubes d'air à l'heure. Soixante-dix appareils spéciaux refroidissent l'atmosphère en été, l'échauffent en hiver pour maintenir une température qui soit en même temps favorable au travail de la laine et convenable pour la santé des ouvriers.

Des signaux disposés dans chaque salle permettent l'arrêt immédiat des moteurs en cas de danger. Des règlements, rigoureusement appliqués, ne permettent pas de mettre les machines à vapeur en mouvement avant que deux avertissements successifs aient prévenu

1. Ce fascicule contient le règlement général affiché dans les ateliers, les règlements spéciaux des moteurs, cardes, peigneuses, bobinoirs et renvideurs, les statuts de la société de secours mutuels, les statuts du syndicat mixte et de la société coopérative, des tableaux du boni corporatif et de la caisse d'épargne.

les ouvriers. Un renvideur ne peut être engrené avant que le conducteur ait préalablement fait entendre le cri conventionnel. Les précautions les plus minutieuses sont prises pour éviter le nettoyage en marche, etc., etc. (Voir pages 16 à 24 des *Règlements*.) Aussi n'avons-nous eu à déplorer aucun accident grave depuis quelques années.

Nous sommes aidés dans tous ces soins par nos conseils d'usine.

2° Personnel.

Les *Patrons* vivent au milieu de leur population ouvrière, ils invitent les conseillers à leur table en diverses circonstances.

En 1893, le Bon Père recevait à dîner, le soir en semaine, successivement les vingt-huit sections qui comprennent tous les hommes de l'usine.

Selon une tradition constante dans la famille, *le futur patron* fait son apprentissage dans l'usine et passe successivement dans chacun des services.

Il ne quitte un poste que lorsqu'il a pu complètement remplacer l'ouvrier ou le contre-maître pour le compte duquel il travaille pendant une ou deux semaines de congé accordées au titulaire.

L'action patronale cherche surtout à développer l'initiative et la responsabilité des ouvriers.

Les *contre-maîtres* et les *employés* sont choisis, autant que possible, dans les familles des anciens ouvriers, qui ont ainsi en perspective une certaine ascension professionnelle.

L'autorité des contre-maîtres est limitée. Ils ne peuvent ni embaucher ni renvoyer, et les amendes qu'ils infligent ne deviennent définitives qu'après *la signature d'un patron*.

Les remontrances paraissent préférables et n'ont pas le côté odieux de la retenue sur le salaire. Aussi, la somme des amendes versées chaque année à la société de secours mutuels ne dépasse-t-elle guère vingt francs.

Le recours au patron est maintenu à tous sans distinction.

Pour avoir un pouvoir limité, les contre-maîtres sont-ils moins obéis ? L'expérience a démontré le contraire. Ils obtiennent plus facilement la soumission de la volonté, leur autorité n'étant plus tenue en échec par les accusations d'arbitraire et les irritations qui s'ensuivent.

Ouvriers. — Le personnel des travailleurs se décompose ainsi :

Hommes de 13 à 18 ans	48	
d° au-dessus de 18 ans	267	399
Contre-maitres, employés	39	
Divers	45	
Ouvrières en dessous de 18 ans	66	610
d° célibataires	79	
d° veuves ou mariées	36	211
Ouvrières travaillant chez elles pour l'usine ou, en cas de presse, trois ou quatre heures à l'atelier	30	

Écoles tenues par les Frères des Écoles chrétiennes et les Sœurs servantes du Cœur de Jésus de Saint-Quentin :

Asile : garçons en dessous de six ans	28	66
d° filles d°	38	
Écoles des frères, 6 à 13 ans	93	141
d° adultes	48	355
Écoles des sœurs, 6 à 13 ans	82	148
d° adultes	66	
Mères de famille qui restent au foyer		209
Nombre des <i>familles</i>		255
Petits enfants ne fréquentant pas l'asile		49
Vieux parents vivant au foyer de leurs enfants		11
Jeunes filles au-dessus de 14 ans ne travaillant pas à l'usine		12

Une *Compagnie de Vétérans* a été formée des ouvriers qui ont travaillé plus de vingt-cinq ans à l'usine. Elle a son conseil, ses insignes, ses fêtes. Le *Document n° 1* en donne la composition avec la mention des récompenses honorifiques reçues. L'un d'eux porte une décoration du Saint Siège ; huit portent la décoration tricolore de la médaille d'honneur du ministère ; plusieurs autres ont reçu des diplômes de Reims ou de Paris.

Le *Document n° 2* donne les noms de ceux qui ont de quinze à vingt-cinq ans (42) et de dix à quinze ans de services (56).

Jeunes gens qui sont dans les *Séminaires* au mois de mars 1895 :

Au grand Séminaire de Reims, Léonide et Ludovic Sacotte, Constant Gendarme, Julien Loos.

Au petit Séminaire de Reims, Julien Mailier, Charles Lallemand, Émile Peck, François Évrard.

A l'Alumnat de Fayet, Victor Mailier, Michel Alacoque.

A l'Alumnat fondé au Val-des-Bois pour commencer les études, Jules Lallemand, Jules Huon, Henri Kohler, Louis Verton.

Total : quatorze élèves ecclésiastiques appartenant à la population ouvrière.

Au Noviciat des Frères des Écoles chrétiennes, Félix Loos.

Un certain nombre de prêtres sont dans le clergé paroissial et dans les ordres religieux.

Nos Associations de jeunes filles fournissent également leur contingent.

3° Associations fondamentales

La population ouvrière est répartie dans les *Associations fondamentales*, comme suit :

Petit cercle, 13 à 16 ans (11 conseillers).	34	440
Association d'hommes au-dessus de 16 ans (Conseil intérieur, 14 membres).	313	
Sainte Philomène, 6 à 11 ans (9 conseillères).	55	
Saints Anges, 11 à 15 ans (9 conseillères).	51	
Enfants de Marie, 15 ans au mariage (13 conseillères).	132	469
Sainte Anne, femmes mariées (14 conseillères).	231	

Ces Associations ont chacune leur gouvernement autonome au moyen des conseils nommés par leurs pairs.

Ainsi qu'on peut le constater, un certain nombre d'hommes n'appartiennent pas aux Associations, qui n'atteignent pas non plus toutes les femmes et toutes les jeunes filles. Le recrutement se fait par l'apostolat mutuel dans la plus grande liberté.

4^o Heures de Travail. — Travail de nuit.

Le travail commence à six heures moins un quart pour se terminer à six heures du soir, avec un quart d'heure d'arrêt à huit heures et demie et une heure à midi. Les jeunes gens, filles et garçons soumis à la loi, cessent le travail chaque jour une demi-heure pour l'école, et une demi-heure pour le nettoyage. Les femmes mariées quittent à onze heures et demie du matin pour préparer le repas.

Le *travail de nuit* n'est pratiqué que dans une salle, et seulement par sept fileurs en peigné avec leurs rattacheurs. Aussitôt que la maison pourra remplacer les métiers envoyés à Sabadell, ce travail cessera.

L'organisation et le développement de la nouvelle usine espagnole ont retardé cette époque.

Chapitre II

1° Salaire ; — 2° Sa permanence ; — 3° Ses adjuvants ; — 4° Sa fructification ; — 5° L'éducation économique et domestique ; — 6° Le complément nécessité pour atteindre le salaire familial ; — 7° Les réserves individuelles et collectives.

Pour se rendre compte des conditions économiques où se trouvent les ouvriers qui travaillent au Val-des-Bois, il convient d'examiner les différents éléments qui concourent à l'aisance :

Le salaire proprement dit ; Sa permanence ; Ses adjuvants ; Sa fructification ; L'éducation économique et domestique ; Le complément nécessité pour atteindre le salaire familial ; Les réserves individuelles et collectives.

1° Salaire proprement dit.

Nous donnons aux *Documents 3* et *4* des tableaux de salaires du deuxième semestre 1894 pour les emplois payés aux pièces ou influencés par les primes. Nous en donnons un spécial pour les salaires fixes, *Document 5*. On remarquera que nous sommes contents de mettre des numéros au lieu de noms. Ces numéros correspondent sur nos livres aux titulaires, qui sont ainsi très faciles à trouver.

Nous avons donné les salaires modestes aussi bien que les rémunérateurs.

Les appointements des contre-mâîtres et des employés étant les mêmes que dans les autres centres, ont paru inutiles à citer.

La moyenne des fileurs conducteurs de renvideurs dépasse 5 fr. 50 ; la moyenne pour les ouvrières dépasse 2 fr. On doit considérer que les primes sont fixées à un taux qu'on peut toujours atteindre.

Nous donnons du travail à tous les membres de la même famille, d'où résulte un avantage moral pour le père et les enfants, celui de

vivre ensemble à l'usine comme au foyer, et un avantage matériel, celui d'accumuler les salaires. De ce chef, certaines familles reçoivent chaque année plus de *cinq mille francs*, à cause du nombre de leurs membres dont le travail est assuré. Occuper tous les membres d'une même famille est pour nous un principe et non une nécessité, car un certain nombre de familles sont logées plus près de l'usine de Warmé-riville et de l'usine d'Isles-sur-Suippe où elles pourraient trouver du travail pour plusieurs de leurs membres.

2° Permanence du salaire.

La permanence du travail et par conséquent des salaires n'a pas cessé jusqu'ici au Val-des-Bois. Par contre, jamais de grèves. En 1848, la plupart des usines ont fermé ; durant la guerre 1870-71, la houille, l'argent, la poste, les transports faisaient défaut, et cependant le travail n'a cessé un seul jour, ni en 1848, ni en 1870. Il en a été de même à l'occasion de l'incendie du 13 septembre 1874, qui a dévoré les bâtiments à cinq étages. Une autre filature a été louée le jour même, et pas un ouvrier n'a chômé de ce chef.

3° Adjuvants du salaire.

Les ouvriers sont logés dans des *maisons* commodas et indépendantes, dont le loyer annuel est de 78, 90, 100 et 110 fr. et au-dessus. Le type de la *cité Jeanne d'Arc*, à 110 fr., est ainsi composé : une grande place basse, relaverie et caveau, deux chambres au premier étage avec grenier au-dessus, jardin devant chaque habitation, borné par cabinets d'aisances et remises pour le débarras et pour quelques animaux domestiques, le tout entouré d'une barrière ; plus loin, second jardin plus considérable.

Nous avons proposé à nos ouvriers de fonder une société coopérative de logements. Ils ont refusé, après avoir calculé qu'au taux auquel ils paient la location de leurs maisons, ils ne retireraient de

leur argent qu'un revenu insuffisant. Nous avons toujours tenu à maintenir ce taux modéré, pour empêcher les propriétaires, auxquels nous sommes obligés d'avoir recours, d'élever trop haut leurs prétentions.

En cas de *maladie*, la société de secours mutuels donne droit aux soins du médecin et aux médicaments pour toute la famille et à une indemnité pour le travailleur. Toutes les dépenses occasionnées par le décès et la sépulture chrétienne sont également à la charge de la société².

Le chômage temporaire produit par un *accident* donne lieu à une indemnité égale à la moitié du salaire, et qui s'ajoute au versement pour maladie. Exemple : Un ouvrier qui gagne cinq francs est arrêté par un accident : il touche comme malade 1 fr. 50, et comme blessé 2 fr. 50 ; total : 4 francs par jour. En cas d'incapacité permanente, la victime toucherait une pension en rapport avec son salaire, mais qui, en aucun cas, ne peut être inférieure à trois cents francs.

Quand la *vieillesse* altère les forces et empêche de continuer le travail habituel, on trouve dans l'usine un ouvrage facile, en harmonie avec les connaissances techniques de l'ancien, qui continue ainsi à gagner honorablement sa vie.

Exemple : Un ancien fileur, n° 89, dans sa 73^e année, est balayeur à 2 fr. 50 par jour ; l'ouvrier n° 58, dans sa 70^e année, est trieur de tubes en papier et gagne 2 fr. 50 ; le fileur n° 20, dans sa 73^e année, est trieur de déchets de laine et gagne le même salaire ; le fileur n° 53, dans sa 70^e année, est au battage ; l'ouvrier n° 87, dans sa 73^e année, est au mélange de laine et gagne 2 fr. 75.

Quand il y a incapacité complète, la *Caisse de Prévoyance*, formée exclusivement par les patrons, fournit une pension en rapport avec les

2. Voir les statuts de la société, pages 25 à 40 du fascicule *Règlements*. Des sœurs garde-malades soignent à domicile ; elles ont une pharmacie pour l'usine. Le médecin donne tous les jours des consultations annoncées dans les salles d'usine et au dehors par des signaux de convention.

besoins.

4° Fructification du salaire.

Une Société *coopérative* livre le pain et les étoffes. Elle fait environ quatre-vingt mille francs d'affaires par an, et le dernier semestre a donné plus de trois mille francs de bénéfice, dont le huitième seulement appartient aux actionnaires et les sept huitièmes aux coopérateurs, c'est à dire aux acheteurs. Le *Document n° 6* donne le résumé des opérations depuis la fondation de la Société.

Des remises sont faites par certains fournisseurs d'après les traités faits avec eux.

Enfin, des *achats directs* sont faits à l'occasion. Ainsi, dans ces derniers mois, la Commission ouvrière a acheté du vin à 27 c. 1/2 le litre, rendu franco. Le premier achat a été de 100 fûts de 50 litres qui avaient été demandés par autant de familles.

Toutes ces organisations poussent au *paiement comptant*, ce qui est une véritable multiplication des ressources, l'expérience en fait foi. Pour en faciliter la pratique, les avances sont faites sans intérêts, soit en cas de chômage par maladie, soit pour passer les temps difficiles, et des arrangements sont pris avec les créanciers pour liquider les vieilles dettes.

5° Éducation économique et domestique.

Tout d'abord, pour les jeunes filles par l'*École ménagère* : A partir de l'âge de dix ans, elles sont formées à la couture, spécialement au raccommodage, au lessivage et blanchissage, à la tenue du livre de ménage et aux éléments de cuisine.

Les hommes ont divers conseils économiques (boulangerie, tissus, achats directs, commission d'initiative), où ils se forment, par l'administration des intérêts communs, au gouvernement de leur propre maison. Des conseils parallèles existent pour les mères de famille.

Des conférences d'économie pratique sont données aux mères de famille, et les conseillères de quartier en recherchent l'application autour d'elles.

6° Salaire familial.

Le salaire doit nourrir la famille ; c'est la doctrine de la raison proclamée par les théologiens et rappelée par Léon XIII.

Or, il est des circonstances où un supplément est nécessaire, soit à cause du nombre des enfants en bas âge, soit par suite de la mort du chef de famille, soit pour toute autre cause.

Pour arriver à maintenir le salaire familial, nous avons fondé une institution que nous appelons *Caisse de famille*, et qui est destinée à fournir les suppléments.

Il fallait tout d'abord déterminer la somme nécessaire à la vie.

Dans la situation spéciale de notre installation à la campagne, avec les jardins et les autres avantages, nous avons cru pouvoir fixer le minimum indispensable à 4 fr. 20 par semaine et par tête, petits et grands. Exemple : une famille de 7 enfants n'a qu'un travailleur, le père, qui gagne 24 fr. par semaine. Le calcul du minimum se fait ainsi : sept enfants plus le père et la mère, soit neuf personnes à 4 fr. 20 égalent 37 fr. 80. La caisse doit donc verser 13 fr. 80 comme supplément. Nous ne prétendons pas que ce minimum suffise, mais seulement qu'il empêche la misère noire. Il équivaut, selon nous, à 5 fr. 60 par tête et par semaine pour la ville.

De plus, on fait observer que, dans la plupart des cas, les familles en cause comprennent des petits enfants, pour lesquels la dépense est encore légère.

Comment les suppléments sont-ils distribués ? Par une commission ouvrière. Ses membres prennent chaque quinzaine connaissance des salaires qui n'atteignent pas le minimum. Ils visitent les intéressés et peuvent ainsi déterminer, dans la réunion du dimanche, les objets à fournir. Il n'est pas nécessaire que les ayants-droit réclament : la

commission est trop soucieuse d'accomplir sa mission pour oublier personne.

Sans doute, le supplément conserve un caractère de libéralité qui ne peut être exigée ; mais en même temps il garde un caractère de fixité garanti par la commission ouvrière. Ce n'est donc pas une récompense de bonne conduite ni un acte arbitraire de bienfaisance. Les patrons seuls, c'est à dire en somme, l'entreprise, prennent cette charge pour faciliter la vie des nombreuses familles, mais la commission ouvrière en a l'absolue disposition.

Situation de la Caisse de famille. — En mars 1895, elle versait 37 fr. 50 par semaine, savoir :

Une veuve n° 177 :

4 personnes à 4 fr. 20 = minimum.	16 ^f 80
Une seule ouvrière à 2 fr. 20	13 20
Supplément	3 60

Un teinturier n° 246 :

8 personnes = minimum	33 60
Gain 4 fr. 50	27 » »
Supplément	6 60

Un rattacheur n° 85 :

7 personnes = minimum	29 40
Gain 3 fr. (rattacheur)	18 » »
Supplément	11 40

Une veuve n° 168 :

8 personnes = minimum	33 60
Gain 5 fr. 35 × 6	32 10
Supplément	1.50

Un manœuvre n° 209 :

5 personnes = minimum	21 » »
Gain	18 » »

Supplément	3 » »
<i>Un rattacheur n° 71 :</i>	
7 personnes = minimum	29 40
Gain	18 »
Supplément	11 40

En outre, la conférence de Saint-Vincent de Paul alloue des secours aux malades et aux nécessiteux, soit en plus du minimum, soit quand l'âge des enfants rend le minimum trop réduit.

De plus, chaque maison patronale adopte quelques ouvriers dont la santé a besoin d'un régime spécial.

7° Réserves.

Le *boni corporatif* est un dividende, ordinairement de 5 °/o, sur les achats à la Société coopérative. Il est obligatoirement placé à la Caisse d'Épargne jusqu'à ce que le chef de famille ait atteint l'âge de cinquante ans, sauf au décès ou au départ de l'usine, auxquels cas il est remboursé, sous déduction des sommes dues à une des institutions du syndicat.

De ce chef, 189 livrets représentent 15,330 fr. 75 partagés ainsi :

105	ont moins de 50 ^f
37	ont de 50 à 100
24	ont de 101 à 200
13	ont de 201 à 300
7	ont de 301 à 500
3	ont de 500 à 900

Au dernier semestre, le boni corporatif a été de 1,380 fr. 45, dont 66 chefs de famille, qui ont dépassé l'âge réglementaire, ont touché en espèces 597 francs.

En outre, un patrimoine corporatif est établi pour la collectivité. Il est géré par le Conseil syndical et possède actuellement 2,000 francs.

Chapitre III

Épargne.

Pour faciliter et encourager l'épargne, nous recevons dans nos bureaux, à la paye, les petites sommes que l'ouvrier veut laisser. Ces sommes portent intérêt à 5 0/0 l'an, jusqu'à un certain chiffre, selon le règlement page 64 du fascicule.

Les jeunes filles qui font partie de l'Association des Enfants de Marie reçoivent une *dot* égale à la somme portée sur leurs livrets d'épargne jusqu'à concurrence de 100 fr. Nous sommes arrivés ainsi à en avoir 70 qui prennent la bonne habitude de l'économie.

La *caisse d'épargne scolaire* comprend les dépôts des enfants des écoles, des jeunes gens du Petit Cercle et des Associations de jeunes filles. Le tableau qu'on trouvera au *Document n° 7* montre que 203 livrets s'augmentent de ce chef, chaque quinzaine.

La *caisse d'épargne générale* possède actuellement 116 livrets actifs, dont 47 ouvrières, 30 rattachés et manœuvres, 11 fileurs et 28 employés.

L'épargne a suivi les progressions morales et religieuses de notre population. Elle était presque nulle au début des associations en 1861. Elle est arrivée maintenant à une moyenne de 62,000 francs par année (voir le *Document n° 8*).

Quelle est la fortune actuelle de la population ouvrière ? Il serait très difficile de l'indiquer, ne connaissant pas les placements faits ou les perdants de vue chaque année.

Cependant nous avons voulu nous rendre compte pour notre compagnie de vétérans dont les noms figurent au *Document n° 1*. L'enquête faite permet d'assurer que l'ensemble de ces anciens ne pos-

sèdent pas moins de 225,000 fr., en maisons, terres, placements mobiliers et dépôts à la caisse d'épargne. Cette somme se partage évidemment très irrégulièrement.

Il est intéressant de savoir que les 42 ménages de vétérans ont eu ensemble 145 enfants.

Chapitre IV

Organisation ouvrière.

Le *syndicat mixte* a été établi en 1885 suivant la loi.

Le conseil syndical ouvrier est nommé par les camarades ; les deux tiers des voix exprimées sont exigées pour l'élection. Il a ses réunions le mardi. Le conseil patronal tient ses séances le lundi. Chaque mois, une réunion du conseil entier (voir les statuts pages 41 à 66 du fascicule *Rèlements*).

Le *conseil d'usine* fonctionne depuis 1885 ; il est composé d'un ouvrier de chaque salle désigné par le conseil syndical ouvrier parmi les anciens. Dans ses réunions de quinzaine, il étudie avec un patron l'hygiène et les mesures sanitaires, les précautions pour empêcher les accidents, la formation des apprentis, les questions de production, de salaires et de primes, les plaintes que peuvent faire les ouvriers pour un motif quelconque. Outre les questions de salaires, qui viennent nécessairement rarement en question, il y a une foule de sujets utiles à traiter, et beaucoup d'améliorations de détails à apporter à la situation des travailleurs. Ce conseil est un auxiliaire précieux pour aider le patron dans le gouvernement de son usine, et un instrument moral bien utile pour maintenir le bon esprit, qui est facilement altéré par de petits malentendus, quand ils ne sont pas liquidés aussitôt.

Les *conseillères d'atelier* remplissent les mêmes fonctions pour les ateliers de femmes, dont elles sont déléguées.

Rien de plus propre à établir la confiance entre ouvriers et patrons que cet échange périodique des idées et des sentiments sur les questions qui dominent la vie du travailleur et qui préoccupent constamment son esprit.

C'est à notre avis une préparation et une formation nécessaires pour le fonctionnement du syndicat mixte.

Au point de vue religieux, une chapelle desservie par deux aumôniers rend la pratique chrétienne facile pour tous. Les membres du Tiers-Ordre et des associations de piété exercent l'apostolat autour d'eux.

Toute l'action morale est basée sur l'initiative personnelle et le dévouement des meilleurs, dont l'influence est le fruit du sacrifice et des services rendus. C'est ce qui entretient dans la population tout entière un esprit de famille et de liberté qui est le caractère particulier du Val-des-Bois.

Document N° 1. — *Compagnie de Vétérans.*

N ^{os}	Dates de l'entrée à l'Usine	Années de service	Noms, Prénoms et Observations
1	17 mars 1841	54 ans	M ^{me} Warmont, Aimée, femme Genet, méd. verm. donnée par M. Carnot lui-même à Reims, le 18 septembre 1891.
2	17 sept. 1842	52 ans	MM. Woiron, Alexandre, méd. d'hon. du Ministre du Commerce, déc. 1893.
3	15 mai 1843	51 ans	Hubert, Jean-Joseph, méd. d'hon. du Min. du Commerce, décembre 1893.
4	12 mai 1844	50 ans	Barthélemy, Jean-Baptiste, méd. hon. du Min. du Com., juillet 1894.
5	26 juillet 1844	50 ans	Aublin, Jean-Charles-Édouard, ment. hon. Exp. 1878.

6	5 août 1845	49 ans	Camus, Lucien.
7	17 nov. 1845	49 ans	Périn, Martin, méd. d'hon. du Min. du Commerce, juillet 1894.
8	29 janvier 1854	41 ans	Terneaux, Florent, méd. d'hon. du Min. du Com., 23 février 1893.
9	15 avril 1854	40 ans	Protin, Pierre, méd. d'hon. de la Société Indust., Reims, octobre 1894.
10	1 ^{er} mai 1854	40 ans	Varlet, François, méd. d'hon. du Min. du Com., juillet 1894. — Médaille d'hon. (acte de dévouement 1852).
11	1 ^{er} sept. 1854	40 ans	Jolivet, Alfred, méd. d'hon. de la Soc. Industrielle, Reims, octobre 1894 ; dipl. d'hon., Assoc. gén. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
12	15 sept. 1854	40 ans	Ladame, Léon, méd. d'hon. du Min. du Commerce, juillet 1894.
13	8 juillet 1855	39 ans	Gentilhomme, Didier, méd. d'hon. de la Soc. Indust., Reims, octobre 1894 ; dipl. d'hon., Assoc. gén. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
14	2 juin 1858	36 ans	Pérotin, Josué.
15	11 mars 1860	35 ans	Copréau, Pierre, dipl. d'hon., Ass. gén. du Com. des Tiss., Paris, 18 oct. 1894.
16	3 mai 1860	34 ans	M. Esqui, Émile, dipl. d'hon., Ass. gén. du Commerce des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
17	18 mai 1860	34 ans	M ^{me} Lamarche, Irma, femme Gentilhomme.
18	10 août 1861	33 ans	M. Glatigny, Jean-Baptiste-Eugène, dipl. d'hon., Ass. génér. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
19	17 août 1861	33 ans	M ^{me} Jactat, Mathilde.
20	17 avril 1862	32 ans	M ^{lle} Mahot, Elvire.

21	19 février 1863	32 ans	MM. Godfroy, Alexandre, dipl. d'hon., Ass. génér. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
22	1 ^{er} avril 1863	32 ans	Champion, François, Chevalier de S ^t -Sylvestre, Rome, 4 mai 1892 ; dipl. d'hon., Assoc. génér. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
23	10 mai 1863	31 ans	Pérotin, René, dipl. d'hon., Ass. gén. du Commerce des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
24	12 octobre 1863	31 ans	Genet, Philippe, dipl. d'hon., Ass. gén. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
25	5 décembre 1863	31 ans	Mangin, Armand, dipl. d'hon., Ass. gén. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
26	15 janvier 1864	31 ans	M ^{me} Lazare, Eugénie, veuve Macquart.
27	10 mars 1864	31 ans	M ^{me} Thomassin, Marthe, femme Huyet.
28	16 août 1864	30 ans	MM. Charlier, Désiré, dipl. d'hon., Ass. gén. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
29	1 ^{er} octobre 1864	30 ans	Woiron, Camille.
30	27 novem. 1864	30 ans	Hallet, Jean-Baptiste.
31	15 juin 1865	29 ans	Scherrer, Charles.
32	12 août 1865	29 ans	Andry, Émile.
33	1 ^{er} octobre 1866	28 ans	Servais, Adolphe.
34	15 novem. 1866	28 ans	M ^{lles} Belva, Marie.
35	15 novem. 1866	28 ans	Belva, Stéphanie.
36	12 février 1867	28 ans	MM. Pérotin, Vital.

37	31 juillet 1867	27 ans	Blondeau, Adolphe.
38	17 janvier 1868	27 ans	M ^{me} Charlier, Félicité, veuve Maingon.
39	17 janvier 1868	27 ans	M ^{elle} Maingon, Philomène.
40	17 mars 1868	27 ans	MM. Décarreau, Florentin.
41	28 avril 1868	26 ans	Leclère, Jean-Marie.
42	15 mai 1868	26 ans	M ^{me} Lecourt, Marie, femme Gérard.
43	10 juin 1868	26 ans	MM. Aublin, Julien.
44	2 novemb. 1868	26 ans	Guyot, Adrien.
45	2 novemb. 1868	26 ans	Guyot, Alfred.
46	2 novemb. 1868	26 ans	M ^{me} Muno, Mélanie, femme Décarreau.
47	10 décemb. 1868	26 ans	MM. Laporte, Léon.
48	20 août 1869	25 ans	Eme, Grégoire.
49	26 septemb. 1869	25 ans	Béglot, Henri.
50	6 octobre 1869	25 ans	Servais, Joseph.

Dans la réunion du 20 janvier 1895, le Bon Père M. Léon Harmel a été acclamé Président d'honneur de la Compagnie ; on a ensuite procédé aux votes ; M. Florent Terneaux a été nommé président et M. Léon Ladame vice-président.

Document N° 2. — *Tableau d'ancienneté.*

1. — *Ouvriers ayant de 15 à 25 ans de service.*

N ^{os}	Dates de l'entrée à l'Usine	Années de service	Noms, Prénoms et Observations
51	15 mai 1870	24 ans	M ^{me} Mittiaux, Amélie, femme Leroy.
52	6 octobre 1870	24 ans	MM. Brabant, Jean-Baptiste.
53	17 octobre 1870	24 ans	Tomçon, Auguste.

54	15 mars 1871	24 ans	Jolivet, Ernest, dipl. d'hon., Assoc. gén. du Comm. des Tissus, Paris, 18 oct. 1894.
55	20 juillet 1871	23 ans	Dufour, Benoit.
56	4 août 1871	23 ans	Dufour, Augustin.
57	4 août 1871	23 ans	Dufour, Joseph.
58	17 septem. 1871	23 ans	Collin, Adolphe.
59	5 octobre 1871	23 ans	Raux, Ernest.
60	15 février 1872	23 ans	Peck, Édouard.
61	21 mars 1872	23 ans	Gérard, Joseph.
62	2 avril 1872	22 ans	M ^{lles} Eme, Marie.
63	15 octobre 1872	22 ans	Guyot, Joséphine.
64	15 octobre 1872	22 ans	MM. Dardart, Aimé.
65	18 octobre 1872	22 ans	Dupuis, Victor.
66	1 ^{er} mars 1873	22 ans	Aubry, Edmond.
67	30 mai 1873	21 ans	Dufour, François.
68	1 ^{er} mars 1874	21 ans	Sacotte, Adolphe.
69	10 mai 1874	20 ans	Poncelet, Edmond.
70	5 août 1874	20 ans	M ^{lle} Blondeau, Héroïse.
71	5 août 1874	20 ans	M ^{me} Faudier, Aurélie, femme Andry.
72	1 ^{er} octobre 1874	20 ans	MM. Grosjean, Joseph.

73	15 novemb. 1874	20 ans	Thiry, Joseph.
74	1 ^{er} avril 1875	19 ans	M ^{lle} Dufour, Léonie.
75	1 ^{er} avril 1875	19 ans	MM. Courtois, Ernest.
76	10 août 1875	19 ans	Jolivet, Alexandre.
77	2 novemb. 1875	19 ans	M ^{lle} Deroche, Léonie.
78	17 janvier 1876	19 ans	MM. Champion, Albert.
79	15 mars 1876	19 ans	Caillard, Jean-Baptiste.
80	4 juin 1876	18 ans	M ^{me} Lefèvre, Rosalie, femme Leclerc.
81	1 ^{er} septem. 1876	18 ans	M ^{lles} Aublin, Maria.
82	2 novemb. 1876	18 ans	Déroche, Hortense.
83	25 septem. 1877	17 ans	MM. Béchard, Athanase.
84	6 décembre 1877	17 ans	Muller, Nicolas.
85	15 mai 1878	16 ans	Féry, Gentil.
86	15 mai 1878	16 ans	Gillet, Joseph.
87	22 mai 1878	16 ans	Champion, Jules.
88	16 janvier 1879	16 ans	Guyardel, Augustin.
89	15 avril 1879	15 ans	Charlier, Edouard.
90	20 février 1880	15 ans	M ^{me} Schaack, Anna, veuve Guyot.
91	7 mars 1880	15 ans	MM. Féry, Constant.
92	15 mars 1880	15 ans	Champion, Josué.

2. — Ouvriers ayant de 10 à 15 ans de service.

N ^{os}	Dates de l'entrée à l'Usine	Années de service	Noms, Prénoms et Observations
93	19 avril 1880	14 ans	MM. Gobinet, Étienne.
94	30 avril 1880	14 ans	Moigneaux, Onézime.
95	30 avril 1880	14 ans	Schmidt, Edmond.
96	15 mai 1880	14 ans	Gillet, Théodore.
97	17 mai 1880	14 ans	Grosjean, Élisée.

98	19 mai 1880	14 ans	Pierret, Joseph.
99	19 mai 1880	14 ans	Pierret, Nicolas.
100	19 mai 1880	14 ans	M ^{lle} Pierret, Marie.
101	2 novemb. 1880	14 ans	MM. Charlier, Jules.
102	15 décemb. 1880	14 ans	Féry, Clodomir.
103	10 janvier 1881	14 ans	Lacourt, Jules.
104	12 mars 1881	14 ans	Pierret, Edmond.
105	10 août 1881	13 ans	Ladame, Armand.
106	16 août 1881	13 ans	Geysel, Georges.
107	15 septem. 1881	13 ans	Pilardeau, Emile.
108	12 septem. 1881	13 ans	Rudler, Charles.
109	7 décemb. 1881	13 ans	Hubert, Josué.
110	15 décemb. 1881	13 ans	M ^{me} Brény, Anne-Joséphine, V ^{ve} Henrotte.
111	15 décemb. 1881	13 ans	M ^{lle} Henrotte, Odile.
112	8 janvier 1882	13 ans	MM. François, Léon.
113	8 janvier 1882	13 ans	François, Eugène.
114	10 janvier 1882	13 ans	Winé, Théophile.
115	10 janvier 1882	13 ans	Winé, Isidore.
116	20 mars 1882	13 ans	M ^{lle} Lecoq, Lucie.
117	20 mars 1882	13 ans	M. Lecoq, Émile.
118	1 ^{er} septem. 1882	12 ans	M ^{me} Servais, Juliette, femme Gillardin.
119	18 octobre 1882	12 ans	MM. Muller, Léon.
120	15 mars 1883	12 ans	François, Arthur.
121	11 mai 1883	12 ans	M ^{lle} Nicolas, Élise.
122	25 juillet 1883	11 ans	MM. Martin, Jules.
123	15 septem. 1883	11 ans	Lozet, Henri.
124	15 septem. 1883	11 ans	Lozet, Charles-Joseph.
125	23 octobre 1883	11 ans	Gabriel, Nicolas.
126	23 octobre 1883	11 ans	Gabriel, Louis.

127	2 novem. 1883	11 ans	Huyet, Émile.
128	18 novem. 1883	11 ans	Aulner, Léon.
129	3 mars 1884	11 ans	Maillard, Adelin.
130	10 mars 1884	11 ans	Sambucucci, François.
131	16 mars 1884	11 ans	M ^{lle} Fèvre, Émilie.
132	16 mars 1884	11 ans	MM. Fèvre, Henri.
133	31 mai 1884	11 ans	Schmittlein, Charles.
134	31 mai 1884	10 ans	Hosse, Nicolas.
135	1 ^{er} septem. 1884	10 ans	M ^{me} Dufour, Florentine, femme Courtois.
136	24 février 1885	10 ans	MM. Conrad, Thiébaut.
137	10 mars 1885	10 ans	Delcour, Alfred.
138	2 avril 1885	10 ans	M ^{lle} Winé, Marie.
139	5 avril 1885	10 ans	MM. Incoul, Odulphe.
140	5 avril 1885	10 ans	Baudry, Émile.
141	5 avril 1885	10 ans	Baudry, Honoré.
142	5 avril 1885	10 ans	Baudry, Joseph.
143	17 avril 1885	10 ans	Berteaux, Philogène.
144	17 avril 1885	10 ans	M ^{lle} Berteaux, Marie-Julie.
145	20 mai 1885	10 ans	MM. Leclerc, Albert.
146	20 mai 1885	10 ans	Champion, Félix.
147	20 mai 1885	10 ans	Dupont, Jean-Baptiste.
148	21 mai 1885	10 ans	Lange, Frédéric.

Document N° 3. — *Tableau des Salaires du deuxième semestre 1894.*

Dates des quinzaines	Jours de travail	Cardé, N° 69	Cardé, N° 10	Cardé, N° 25	Peigné, N° 76	Peigné, N° 7	Peigné, N° 91	Peigné, N° 111
30 juin au 13 juillet	12	68.55	69 75	50.85	61.30	59.15	59.95	63.70
14 juillet au 29 juillet	12	67.80	81.10	49. »	62.55	54.65	63.10	62.85
30 juillet au 12 août	12	80.15	72. »	51.30	65.80	59.10	66.35	64.60
13 août au 26 août	11	5 j. 36.15	5 j. 32.90	48. »	52.80	54.60	52.90	52.55
27 août au 9 septembre	11 1/2	71.80	73.70	48.50	57.40	53 65	59.70	61.35
10 septemb. au 23 septemb.	12	77.25	59.50	52.95	57.60	58. »	58. »	57.60
24 septembre au 7 octobre	12	75.95	81.25	58.30	66.95	63.35	63.90	59.05
8 octobre au 21 octobre	11	73. »	72.40	3 j. 39.25	54. »	51.30	47.60	49.05
22 octobre au 4 novembre	11	3 j. 46.40	2 j. 55.80	49.30	64.90	61.80	52.45	56.80
5 novemb. au 18 novemb.	12	54 95	62.05	60.30	73.15	63. »	59.45	60.10
19 novemb. au 2 décemb.	12	61.85	70.45	54.35	73.55	56.95	65.95	53.55
3 décemb. au 16 décemb.	12	72.20	81.15	45.60	63.85	57.95	63.60	59.35
17 décemb. au 30 décemb.	11	68.75	76.70	51.55	54. »	44. »	43.85	42.75
Gains totaux		854.80	888.75	659.25	807.85	737.50	756.80	743.30
Jours de travail	151 j. 1/2	143 j. 1/2	144 j. 1/2	148 j. 1/2	151 j. 1/2	151 j. 1/2	151 j. 1/2	151 j. 1/2
Moyenne par jour		5.96	6 15	4.44	5.33	4.87	5. »	4.91

Dates des quinzaines	Nuits de travail	Peigné (nuit), N° 136	Peigné (nuit), N° 95	Peigné (nuit), N° 55	Peigné (nuit), N° 24	Peigné (nuit), N° 82
30 juin au 13 juillet	11	66.25	66.85	68.35	60.35	61.50
14 juillet au 29 juillet	11	68.90	67.30	67.70	66.10	65.40
30 juillet au 12 août	11	70.95	68.30	67.85	54.70	66.30
13 août au 26 août	10	56.25	58.35	59.40	56.90	54.95
27 août au 9 septembre	11	61.50	68.95	64.75	67.70	61.75
10 septemb. au 23 septemb.	11	63.10	66.60	64.30	59.45	61.05
24 septembre au 7 octobre	11	70.50	65.65	65.65	59.20	61.40
8 octobre au 21 octobre	11	70.45	60.10	66.20	61.05	64.95
22 octobre au 4 novembre	10	66.40	56.35	58. »	52.70	59.15
5 novemb. au 18 novemb.	11	76.25	61.75	62.45	59.65	67.10
19 novemb. au 2 décemb.	11	78.70	70.90	61.90	61.50	59.20
3 décemb. au 16 décemb.	11	69.45	66.65	66. »	68.15	61.75
17 décemb. au 30 décemb.	9 1/2	55.55	52.80	45.75	57.70	49. »
Gains totaux		874.25	830.55	818.30	785.15	793.50
Jours de travail	139 1/2	139 1/2	139 1/2	139 1/2	139 1/2	139 1/2
Moyenne par jour		6.27	5.95	5.87	5.63	5.69

Document N° 4. — *Tableau des Salaires du deuxième semestre 1894.*

Dates des quinzaines	Jours de travail	Ouvriers : Retordage continu, N° 12	Rattacheur, N° 148	Emballeur, N° 135	Paqueteur, N° 182	Manœuvre, N° 144
30 juin au 13 juillet	12	58.75	39. »	44.30	44.10	41.10
14 juillet au 29 juillet	12	55.65	39. »	44.30	43.10	46. »
30 juillet au 12 août	12	62.30	39. »	46.60	43.70	4 j. 30. »
13 août au 26 août	11	55.25	36. »	42.75	41.50	47.80
27 août au 9 septembre	11 1/2	54.80	37.60	43.55	1 j 36.60	34.60

10 septemb. au 23 septemb.	12	59.65	39. »	41.60	4 j. 27.65	51.25
24 septembre au 7 octobre	12	63.35	39. »	2 j. 33.60	40.25	34.60
8 octobre au 21 octobre	11	54.40	36. »	36.20	42.95	45.85
22 octobre au 4 novembre	11	54. »	1 j. 32.75	39.25	41.75	3 j. 33. »
5 novemb. au 18 novemb.	12	57.40	39. »	44.95	44.10	47.80
19 novemb. au 2 décemb.	12	60.10	40.50	43. »	45.20	8 j. 18. »
3 décemb. au 16 décemb.	12	51.20	39. »	43.15	43.80	42. »
17 décemb. au 30 décemb.	11	46.85	36. »	41.35	42.45	43. »
Gains totaux		733.70	491.85	544.60	537.16	515. »
Jours de travail	151 j. 1/2	151 j. 1/2	150 j. 1/2	149 j. 1/2	146 j. 1/2	136 j. 1/2
Moyenne par jour		4.84	3.27	3.64	3.67	3.77

Dates des quinzaines	Ouvrières : Soigneuse, N° 62	Bobinage, N° 212	Échées en bobines, N° 153	Dévideuse, N° 72	Doubleuse, N° 161	Drousseuse, N° 51
30 juin au 13 juillet	27.60	27 05	9.35	26. »	24.60	24.60
14 juillet au 29 juillet	27.60	30.70	9.20	23.80	37.10	24.60
30 juillet au 12 août	1 j. 24.25	23.60	23.40	22.20	25.35	23.95
13 août au 26 août	25.30	22.30	15.05	23.10	2 j. 17.90	22.55
27 août au 9 septembre	26.70	1 j. 21.75	» »	11 1/2 »	27.75	23.60
10 septemb. au 23 septemb.	27.60	27.55	» »	12 j. »	28.75	24.60
24 septembre au 7 octobre	27.60	26.05	24.30	24.80	29.40	24.60
8 octobre au 21 octobre	25.30	22.40	31.10	25.05	1 j. 19.10	5 j. 14.35
22 octobre au 4 novembre	25.30	19.80	29.70	4 j. 18.60	24.35	23.50
5 novemb. au 18 novemb.	27.55	2 j. 20.80	12.60	12 j. »	25.05	4 j. 16.90
19 novemb. au 2 décemb.	27.60	7 j. 10.30	14.85	24.25	2 j. 22.40	2 j. 19.90
3 décemb. au 16 décemb.	27.60	7 j. 9.95	29.85	27.95	27.80	24.60
17 décemb. au 30 décemb.	25.30	2 j. 19.95	21.25	25.05	28.75	22.80
Gains totaux	345.30	282.20	220.65	240.80	338.30	290.55
Jours de travail	150 j. 1/2	132 j. 1/2	79 j.	112 j.	146 j. 1/2	140 j. 1/2
Moyenne par jour	2.29	2.13	2.79	2.15	2.31	2.07

Document N° 5. — *Tableau des Salaires fixes.*

1. — Ouvriers d'état.

N ^{os}		
192	Conducteur de machine à vapeur	6 ^f » par jour.
360	Chaudronnier	6 » —
126	Mécanicien-Ajusteur	6 » —
38	Tourneur	5 » —
48	<i>et divers</i>) Ajusteur	5 » —
361	Menuisier	5 40 —
13	Menuisier	5 » —
310	Monteur de métiers	6 65 —

2. — Fileurs. (Métiers à la main de 240 broches.)

N ^{os}		
23	Échantillonneur	5 ^f » par jour.
97	Echantillonneur	4 50 —
190	<i>et autres</i>) Fileur à la main plus prime de 0 ^f 50.	3 50 —

3. — Rattacheurs.

N ^{os}		
243	<i>et autres</i>) Premier Rattacheur plus prime de 0 ^f 25.	3 ^f » par jour
248	<i>et autres</i>) Rattacheur (jeune ouvrier) plus prime de 0 ^f 25.	2 50 —

4. — Ouvrières.

N ^{os}		
215	<i>et autres</i>) Soigneuse, commençante, conduisant un métier plus prime de 0 ^f 15 ou 0 ^f 20.	1 ^f 70 par jour.

60	<i>et autres</i>) Soigneuse conduisant deux métiers, plus prime de 0 ^f 30 ou 0 ^f 40.	1 90 —
106	<i>et autres</i>) Peigneuse plus prime de 0 ^f 15 ou 0 ^f 20.	2 » —
100	Échantillonneuse	3 » —

5. — *Divers.*

N ^{os}		
358	Voiturier	4 ^f » par jour.
198	Teinturier	3 25 —
330	Magasinier	6 » —
314	Emballeur	5 » —
107	Chargeur	4 25 —

Document N° 6. — Société Anonyme. — *Tableau des Opérations.*

Dates	Boulangerie	Achats directs	Boucherie	Bénéfice général	Intérêts	Dividendes	Boni corporatif	Réserve	Créances douteuses	Dons divers	Pertes
31 mars 1880	12.071 ^f 60	»	»	1.765 ^f 50	99 ^f 75	139 ^f 65	960 ^f 05	140 ^f 95	424 ^f 50	»	»
30 sept. 1880	29.100 50	»	»	2.248 85	99 75	139 65	960 80	131 10	»	887 ^f 55	»
31 mars 1881	27.920 10	»	»	2.219 15	99 75	139 65	982 40	159 »	231 05	607 30	»
30 sept. 1881	24.397 20	»	»	1.512 20	99 75	119 70	838 50	450 15	»	4 10	»
31 mars 1882	27.474 70	»	»	916 »	99 75	93 10	653 95	65 90	»	3 30	»
30 sept. 1882	27.459 45	»	»	523 50	99 75	46 55	319 90	55 40	»	1 90	»
31 mars 1883	23.544 10	»	»	774 90	99 75	73 15	535 70	63 60	»	2 70	»
30 sept. 1883	21.070 50	»	»	99 75	99 75	»	»	»	»	» 821 ^f 20 boulanger.	»
31 mars 1884	21.841 70	11.784 ^f 65	»	2.043 65	174 45	111 60	837 65	813 60	»	106 35	»
30 sept. 1884	22.526 05	24.223 15	»	3.629 80	319 50	255 60	1.761 20	1.284 40	»	9 10	»
31 mars 1885	22.118 90	28.234 55	»	3.786 30	319 50	276 90	1.909 50	1.070 50	»	209 90	»
30 sept. 1885	23.635 80	26.006 70	»	4.400 25	319 50	287 55	1.915 95	1.567 05	200 »	110 20	»
31 mars 1886	22 450 60	27.879 95	»	3.723 30	319 50	287 55	1.933 30	522 75	400 »	260 20	»

Dates	Boulangerie	Achats directs	Boucherie	Bénéfice général	Intérêts	Dividendes	Boni corporatif	Réserve	Créances douteuses	Dons divers	Pertes
30 sept. 1886	20.591 40	22.536 15	»	2.687 60	319 50	213 »	1.710 50	240 »	146 60	58 » 1.547 05 travaux	»
31 mars 1887	22.398 35	27.618 75	»	3.751 35	319 50	287 55	1.942 90	411 20	180 »	610 20	»
30 sept. 1887	25.090 20	21.657 30	»	3.457 15	319 50	276 90	1.887 95	646 90	166 »	159 90	»
31 mars 1888	24 535 95	24.826 50	»	3.503 05	319 50	276 90	1.933 »	677 05	»	296 60	»
30 sept. 1888	23.833 50	23.400 45	27.844 ^f 60	1.801 75	319 50	138 45	992 80	197 50	»	153 50	»
31 mars 1889	27.203 40	»	16.710 35	1.760 40	319 50	85 20	1.174 80	180 90	»	»	»
30 sept. 1889	29.660 55	»	22.447 70	1.821 50	319 50	159 75	1.055 10	262 15	»	25 »	»
31 mars 1890	28.791 60	»	23.030 »	2.618 75	319 50	213 »	1.396 90	539 35	»	150 »	»
30 sept. 1890	27 975 35	»	»	2.066 95	319 50	159 75	930 65	557 05	»	100 » 3.684 95 boucherie	»
31 mars 1891	27.709 45	»	»	2.089 55	319 50	138 45	1.055 80	475 75	»	100 » 1.279 50 boucherie	»
30 sept. 1891	27.714 20	13.790 30	»	2.880 90	319 50	191 70	1.555 20	673 30	»	141 20	»

Dates	Boulangerie	Achats directs	Boucherie	Bénéfice général	Intérêts	Dividendes	Boni corporatif	Réserve	Créances douteuses	Dons divers	Pertes
31 mars 1892	26.982 80	7.234 »	»	1.916 55	319 50	170 40	1.317 50	100 25	»	8 90 310 75 prorogat ^{on}	
30 sept. 1892	26.334 05	11.477 40	»	2.366 40	319 50	149 10	1.411 70	480 »	»	6 10 291 75 travaux	
30 sept. 1893	40.189 65	22.193 95	»	2.443 20	639 »	»	1.107 90	696 30	»	» 4.446 15 boulanger.	
31 mars 1894	20.479 05	12.310 50	»	2.994 45	319 50	213 »	1.410 90	1.001 05	»	50 »	»
30 sept. 1894	24.023 60	13.884 20	»	3.208 30	319 50	234 30	1.652 05	952 45	»	50 »	»
15 Années.	729.124 ^f 30	319.058 ^f 50	90.032 ^f 65	69.011 ^f »	7.682 ^f »	4.878 ^f 10	36.175 ^f 15	14.415 60	1.748 ^f 15	4.112 ^f »	12.381 ^f 35
								12.381 35			
								2.034 ^f 25			

Document N^o 7. — *Caisse d'épargne scolaire.*

Écoles de Garçons	42 livrets	2.089 ^f 60	
Écoles de Filles	46 —	1.833 20	4.516 ^f 45
Asile	13 —	593 65	
Jeunes Travailleurs. Garçons	32 —	2.670 80	11.988 85
Jeunes Travailleurs. Filles	70 —	9.318 05	
Au 31 décembre 1894	203 livrets, ensemble.		16.505 ^f 30
137 livrets ont de		1 à 50 ^f	
24 — —		50 à 100	
24 — —		100 à 200	
5 — —		200 à 300	
2 — —		300 à 400	
2 — —		400 à 500	
9 —		plus de 500	
Ensemble, 203 livrets.			

(Nous ne comprenons pas dans ces chiffres une cinquantaine de livrets qui n'ont pas subi de changement en 1894.)

Versements par quinzaines — Année 1894.

Au 5 janvier	324 ^f 40	<i>Report</i>	1.658 ^f 05
» 19 —	117 70	Au 20 juillet	114 95
» 1 ^{er} février	65 75	» 3 août	218 20
» 16 —	128 »	» 17 —	111 60
» 2 mars	124 20	» 31 —	34 20

» 16 —	77 30	» 14 septembre	92 25
» 30 —	77 75	» 28 —	145 15
» 13 avril	68 30	» 11 octobre	142 90
» 27 —	121 75	» 26 —	68 50
» 11 mai	55 25	» 9 novembre	88 70
» 25 —	30 25	» 23 —	73 40
» 8 juin	223 70	» 7 décembre	60 10
» 22 —	176 40	» 21 —	62 25
» 6 juillet	67 60	Total	2.870 ^f 25
<i>à Reporter</i>	1.658 ^f 05		

Document N° 8. — *Tableau de la Caisse d'épargne de 10 ans.*

Années

	Caisse générale	Caisse scolaire	Boni corporatif	Total	Moyenne du Salaire payé	Déposants : C. G.	C. S.	B. C.	Total
1883	42.911 15	3.641 65	3 053 95	49.606 75	10.88 %/o	103	182	164	449
1884	42.260 30	3.539 05	3.171 55	48.970 90	10.54 %/o	111	201	177	489
1885	55.446 05	4.954 40	3.564 35	63.964 80	12.56 %/o	106	206	160	472
1886	65.479 70	3.020 80	3.474 85	71.975 35	15.66 %/o	110	202	154	466
1887	59.049 75	2.091 40	3.945 50	65.086 65	13.40 %/o	120	190	159	469
1888	66.063 25	1.770 70	3.080 »	70.913 95	15.29 %/o	109	175	165	449
1889	53.102 75	1.365 15	2.591 75	57 059 65	12.57 %/o	104	154	166	424
1890	50.716 35	2.247 »	2.522 15	55.485 50	12.04 %/o	116	195	158	469
1891	58.888 90	2.366 15	3.845 55	65.100 60	13.43 %/o	117	225	170	512
1892	73.883 25	3.425 70	4.303 85	81.612 80	17.46 %/o	132	238	178	548
Total	567.801 45	28.422 »	33.553 50	629.776 95	13.38 %/o	112	195	165	474

Une grande partie de ces sommes est employée, soit à des achats immobiliers, soit à des valeurs mobilières.